



L'immobilier en particulier

## NOS HONORAIRES

À compter du 4 décembre 2016

### VENTE DE BIENS NEUFS ET TERRAINS

#### À la charge du vendeur

De 0 à 100 000 Euros.....	5 000 Euros TTC du prix de vente
À partir de 100 000 Euros.....	5% TTC du prix de vente

### VENTE DE BIENS ANCIENS

#### À la charge du vendeur

De 0 à 50 000 Euros.....	3 000 Euros TTC du prix de vente
De 50 001 à 100 000 Euros.....	5 000 Euros TTC du prix de vente
De 100 001 à 200 000 Euros.....	5% TTC du prix de vente
De 200 001 à 400 000 Euros.....	4,5% TTC du prix de vente
À partir de 400 001 Euros.....	4% TTC du prix de vente

TVA en vigueur au 4 décembre 2016.